

BARÈME D'HONORAIRES

HONORAIRES DE NÉGOCIATION SUR LES TRANSACTIONS HABITATION

5 % TTC du prix net vendeur (NV)
dès 200 000 € TTC

De 120 000 € NV à 199 999 € NV : Forfait de 9 900 € TTC*
En dessous de 119 999 € NV : Forfait de 7 500 € TTC*
*À la charge de l'Acquéreur

HONORAIRES DE LOCATION

1 Honoraires de location avec négociation

- Locaux d'habitation et mixtes ou meublés

	Surface habitable du logement	Honoraires Locataire		Honoraires Bailleur		
		Visite / Dossier / Bail	EDL	Visite / Dossier / Bail	EDL	Entremise
Rennes / St-Malo	Surface ≤ 50 m²	8 € TTC/m²	3 € TTC/m²	8 % TTC du loyer annuel	110 € TTC	100 € TTC
	Surface au-delà de 50 m²	7 % TTC du loyer annuel (plafonné à 8 € TTC/m²)	110 € TTC (plafonné à 3€/m²)	8 % TTC du loyer annuel	110 € TTC	100 € TTC
Nantes	Surface ≤ 25 m²	10 € TTC/m²	3 € TTC/m²	10 € TTC/m²	3 € TTC/m²	4 € TTC/m²
	25 m² ≤ surface ≤ 65 m²	9 € TTC/m²	3 € TTC/m²	9 € TTC/m²	3 € TTC/m²	
	Surface au-delà de 65 m²	8 € TTC/m²	3 € TTC/m²	8 € TTC/m²	3 € TTC/m²	

- Locaux à usage de garages, parkings : Forfait de 150 € TTC à la charge du Preneur.

2 Honoraires de rédaction d'actes hors négociation

- Locaux d'habitation et mixtes ou meublés

	Honoraires
Rédaction de bail	250 € TTC à la charge du Bailleur
État des lieux	280 € TTC à la charge du Bailleur
Renouvellement de bail ou avenant au bail	150 € TTC à la charge du demandeur

- Locaux professionnels, tertiaires et commerciaux

	Honoraires HT à la charge du Preneur (sauf stipulations contraires prévues au mandat)	Honoraires TTC à la charge du Preneur (sauf stipulations contraires prévues au mandat)
Rédaction de bail	1 mois de loyer HT, forfait minimum de 2 000 € HT (2 400 € TTC)	
État des lieux	400 €	480 €
Renouvellement de bail ou avenant au bail	2 000 €	2 400 €

HONORAIRES DE GESTION

	Honoraires
Gestion courante	6 % HT soit 7,20 % TTC du loyer mensuel hors charges (virement mensuel au propriétaire) (forfait mini 150 € HT soit 180 € TTC/an)
Prestations complémentaires	5 % TTC du montant TTC des travaux
Vacation horaire	90 € HT soit 108 € TTC de l'heure
Garantie loyers impayés	2,90 % TTC du montant du quittance
Garantie vacance locative	NOUS CONSULTER

BARÈME D'HONORAIRES

HONORAIRES DE NÉGOCIATION SUR LES TRANSACTIONS **ENTREPRISE / FONDS DE COMMERCE / SITE PLUS**

8 % HT (9,6 % TTC) du prix net vendeur (NV)*
dès 120 001 € NV

Jusqu'à un prix NV de 120 000 € NV : forfait de 10 000 € HT (12 000 TTC)*
*À la charge de l'Acquéreur (sauf stipulations contraires prévues au mandat)

À titre indicatif, dans le cadre d'une cession de droit au bail **ou d'une location avec droit d'entrée**, les honoraires de négociation sont cumulables avec les honoraires de négociation d'une location d'immeuble à usage tertiaire, commercial, industriel, artisanal et professionnel.

HONORAIRES DE LOCATION **ENTREPRISE / FONDS DE COMMERCE / SITE PLUS**

Loyer annuel	Honoraires à la charge du Preneur (sauf stipulations contraires prévues au mandat)
≤ 10 000 € HT	Forfait de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC
Au-delà de 10 001 € HT	30 % HT soit 36 % TTC d'une année de loyer hors taxes, hors charges, hors foncier

Barème au 12/09/2022

